

“ M. d'Hoffschmidt, ex-conseiller des mines, est aussi un membre éminent du parti libéral. Il s'est acquis dans la Chambre des Représentants une juste considération, qui l'avait fait appeler l'an dernier aux fonctions de vice-président.

“ Les représentants du parti catholique sont M. Dechamps, ministre des affaires étrangères et du commerce, qui avait seulement le département du commerce dans le cabinet de M. Nothomb, et M. Malou, ministre des finances. Le premier avait débuté dans la Chambre des Représentants par un discours très chaleureux en faveur de l'union politique et commerciale de la Belgique avec l'Allemagne ; mais depuis quelque temps ses idées se sont beaucoup modifiées sur ce point. M. Dehomb, en se séparant de ses collègues sur la loi du jury, a principalement contribué à la chute du ministère précédent. M. Malou a été chef de division du ministère de la justice, et se trouvait pendant les dernières élections gouverneur d'Anvers, qui a envoyé à la Chambre une députation tout à fait hostile au dernier Cabinet.

“ Le troisième nouveau membre est M. d'Hart, gouverneur de Namur, et nommé ministre d'Etat sans portefeuille, avec participation aux délibérations du conseil. M. d'Hart n'a pas, dit-on, des opinions parfaitement tranchées. Il appartient, par ses antécédents, au parti libéral, mais on craint que des considérations de famille ne l'obligent à subir l'influence du parti catholique.

“ M. Nothomb, chef du ministère précédent, sera, dit-on, envoyé comme ministre plénipotentiaire à Berlin ; M. Mercier aura le gouvernement du Brabant, à la place de M. Viron, qui ira à Rome en qualité de ministre de Belgique, et le général Goblet reprendra sa position antérieure auprès du Roi en qualité d'aide-de-camp.”

Univers.

PRUSSE.

—Le roi de Prusse, par un rescrit du 5 juillet, a décidé, contrairement à sa première résolution, que les églises évangéliques pourront être mises, en certaines circonstances, à la disposition des dissidens catholiques. Voici le passage du décret royal où sont énoncés les motifs de cette décision :

“ Comme le nombre des dissidens s'est considérablement accru, dans plusieurs endroits, depuis la publication de l'ordonnance du 17 mai, au point que, à l'exception du temple évangélique, il n'existe pas, ou il n'y a pas moyen de créer un autre local, suffisamment spacieux et propre à célébrer le service divin des dissidens, et que la célébration de ce service en plein air présente de graves inconvénients sous le rapport de la police, j'autorise les présidens supérieurs, de concert avec le consistoire et d'après le consentement maintenant déclaré du patron, du pasteur et de la présidence des temples, à permettre provisoirement et exceptionnellement aux dissidens catholiques de se réunir pour leur service divin dans les temples protestans dans les endroits où ceux-ci leur étaient déjà ouverts avant la publication de la disposition générale du 17 mai, ou dans les endroits où il n'y aurait pas désormais moyen de remédier autrement au manque d'un local convenable pour leur service divin. Mais il faut veiller en même temps à ce que ce service divin ne prenne pas le caractère d'un service divin public, à l'exercice duquel ne sont pas autorisées les sectes religieuses formellement tolérées.”

Ami de la Religion.

LES BIENFAITS DE LA PROVIDENCE.

OU LES EFFETS DE LA BONNE ÉDUCATION.

Suite.

Toute la famille de Germain écoutait le père Simon avec attention et avec le plus grand intérêt, et ce fut avec peine qu'on vit arriver le moment de se séparer. Germain le remercia beaucoup de sa visite, et l'engagea à venir encore le dimanche suivant passer quelques heures au milieu d'eux. L'offre fut acceptée avec cordialité, et dès-lors le père Simon devint le bon conseiller de Germain, l'ami de la famille et une excellente société pour chacun de ses membres.

Cependant, l'heureuse époque approchait où Denis devait faire sa première communion. Dans ce moment si solennel et si décisif pour toute la vie, ses respectables instituteurs redoublaient de zèle et de soins, pour faire comprendre à leurs écoliers la grandeur de l'action à laquelle ils étaient appelés, et pour les faire entrer dans les saintes dispositions que demande une grâce aussi signalée. Le pieux enfant s'appliquait de son côté à profiter des instructions et des exhortations qu'il recevait chaque jour, et sa conduite déjà si exemplaire paraissait devenir plus parfaite, à mesure qu'il approchait du beau jour après lequel son cœur soupirait.

Oh ! qu'ils sont heureux les enfans qui font, avec les dispositions convenables, leur première communion ; qui apprécient, autant que leur âge le permet, cette première visite du Dieu du ciel et de la terre, qui vient habiter avec eux, et les sanctifier par sa divine présence. Quelles célestes faveurs, quels trésors de bénédiction doit répandre dans ces jeunes cœurs, le Dieu bon et puissant, qui se plaît à orner les petits et les humbles de l'abondance de ses dons.

O que l'enfance, aux yeux du chrétien, est respectable ! qu'elle est grande et sublime ! Qu'il faut être aveugle pour la dédaigner et la mépriser, qu'il faut être coupable pour la pervertir et la corrompre ! En pensant que le Fils de Dieu, que le Sauveur des hommes

vient lui-même nourrir ces petites créatures, de son corps sacré et de son sang adorable, qu'il y établit sa demeure et son sanctuaire, ne devons-nous pas nous animer à faire tous nos efforts pour mettre ces jeunes enfans à l'abri de la contagion, pour leur conserver cette candeur et cette innocence, biens plus précieux que toutes les richesses de la terre, et pour leur apprendre à louer, à bénir, à aimer, à servir leur Père céleste, qui multiplie sur eux ses inestimables bienfaits ?

S'ils sont pauvres, devons-nous les délaisser, tandis que notre divin Maître les appelle à lui, les convie à sa table et sert lui-même d'aliment à leur âme ? S'ils sont simples, et même grossiers, devons-nous les rebuter, tandis que le Sauveur des hommes ne les rebute point, les accueille au contraire avec une bonté toute paternelle, aime à s'en voir entouré, et agrée leurs hommages ?

Oh ! qu'il est touchant et sublime, qu'il est conforme à l'esprit de notre religion sainte, le dévouement à l'éducation de l'enfance, et surtout de l'enfance pauvre !

Qu'ils soient bénis, ceux que Dieu appelle à ces admirables fonctions peu connues, peu appréciées par le vulgaire des hommes, mais auxquels applaudissent les anges du Seigneur ! Qu'ils soient bénis ceux dont le travail de tous les jours, est de porter au bien, de fortifier dans la vertu, de former à la piété une multitude de jeunes enfans, exposés sans leurs soins à devenir la victime des dangers dont ils sont environnés, et à grandir dans l'ignorance des vérités les plus importantes, et dans l'oubli des devoirs les plus sacrés.

Les fils de Germain en offraient un exemple bien remarquable. Leur première enfance s'était passée au milieu des mauvais exemples que leur avaient donnés leurs parens ; et dans la maison paternelle même, ils s'abrutissaient à mesure qu'ils avançaient en âge. Mais dès qu'ils furent confiés aux soins d'instituteurs chrétiens et vertueux, ils changèrent en très-peu de temps, et devinrent aussi sages et aussi soumis qu'ils étaient méchans et indociles.

Dans les six semaines qui précédèrent la première communion de Denis, ni ses parens, ni ses maîtres, n'eurent pas le plus petit reproche à lui faire. Le pieux enfant semblait redoubler d'ardeur et de zèle, pour remplir tous ses devoirs et pour éviter jusqu'aux fautes les plus légères.

Il possédait à fond son catéchisme et avait profité avec grand soin de toutes les explications qui avaient été faites. Aussi il fut proclamé le premier, et il reçut encore la médaille et un prix. Son père était ravi de tous ses succès, et ne pouvait assez rendre grâces à Dieu des bienfaits dont il le comblait.

Honorine ne pouvait pas non plus y être insensible ; il était impossible qu'elle résistât au tableau touchant qu'elle avait continuellement sous les yeux, et elle devait être amenée, comme malgré elle, à imiter la conduite de tous ceux qui l'entouraient.

La veille de sa première communion, Denis, après avoir récité avec toute la ferveur dont il était capable sa prière du soir, vint se mettre à genoux devant son père et sa mère, leur demandant pardon de toutes les peines qu'il leur avait faites, et les priant de lui donner leur bénédiction.

Germain, les yeux baignés de larmes à la vue de ce petit ange qui était devant lui, les mains jointes, et les yeux modestement baissés, le bénit du fond de son cœur, et conjura le Seigneur de confirmer les bonnes dispositions de son fils et de l'affermir dans le bien.

Honorine se sentait vivement émue, elle se rappelait l'histoire de Christophe, de Magdeleine et de leur petite sœur. Elle se trouvait, pour ainsi dire, dans une position semblable, et elle comprenait qu'il était temps qu'elle cessât de rompre seule la bonne harmonie qui régnait dans la famille. Levant la main sur la tête de ce cher enfant, pour la première fois elle bénit son fils !..... et, en prononçant ces paroles, *au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit*, elle éprouva une douceur qui lui était inconnue ; et un sentiment tout nouveau pour elle, vint inonder son âme.

Denis s'étant relevé, se jeta dans les bras de sa mère ; et celle-ci le tint embrassé pendant quelque temps, avec la plus grande effusion de tendresse, et, sans pouvoir proférer une parole.

Cependant le beau jour était arrivé. Denis s'était endormi la veille en confiant au bon Dieu la garde de son cœur, dans lequel il devait habiter le lendemain. Éveillé de grand matin, sa première pensée fut pour son Dieu ; ses premières paroles un acte d'amour.

Lorsque le moment fut venu, il partit revêtu de ses habits de fête et accompagné de son père et de sa mère, qui le conduisirent jusqu'à l'école, et qui ensuite s'acheminèrent vers la paroisse avec le petit Firmin.

Bientôt les enfans y arrivèrent rangés deux à deux, et allèrent prendre place dans le sanctuaire. La cérémonie fut solennelle et attendrissante. Tout y respirait la dévotion et la ferveur : tout y